



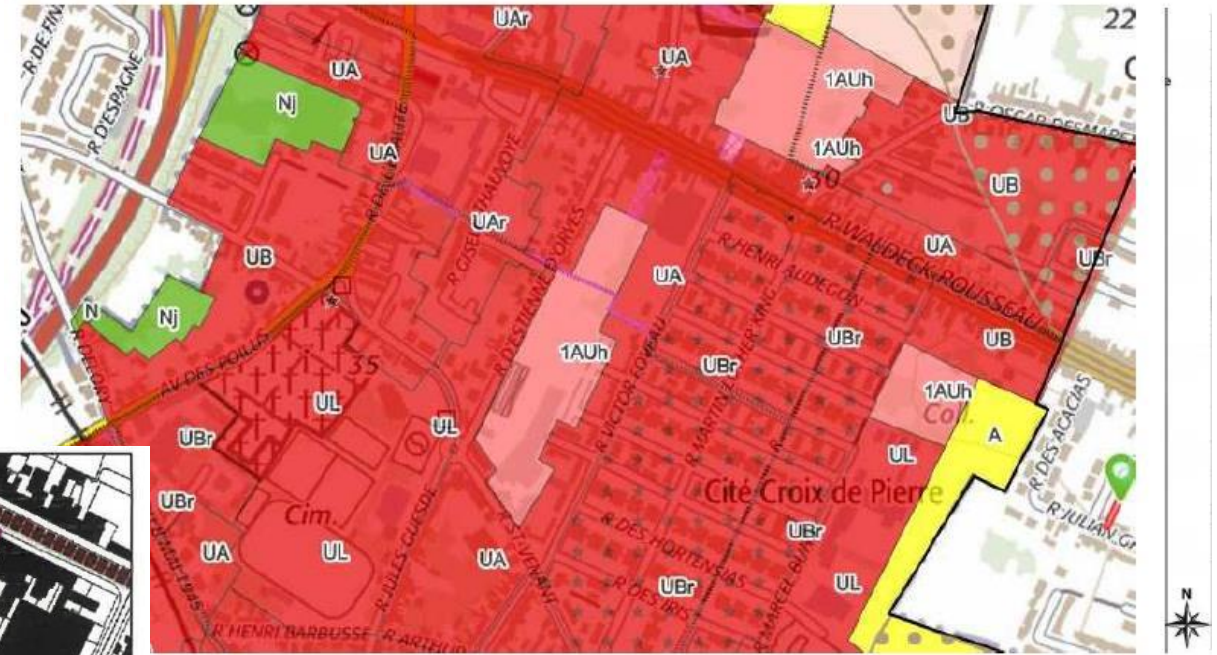
Présentation du projet d'aménagement de l'ilot « Justice »

Commune de Dechy



La commune de Dechy dispose d'un PLU approuvé en 2014,
Dans ce cadre, un ensemble de secteurs de développement ont été déterminé dans le cadre d'Orientations d'Aménagement et de Programmation.

L'emprise est située en zone 1AUH et UA



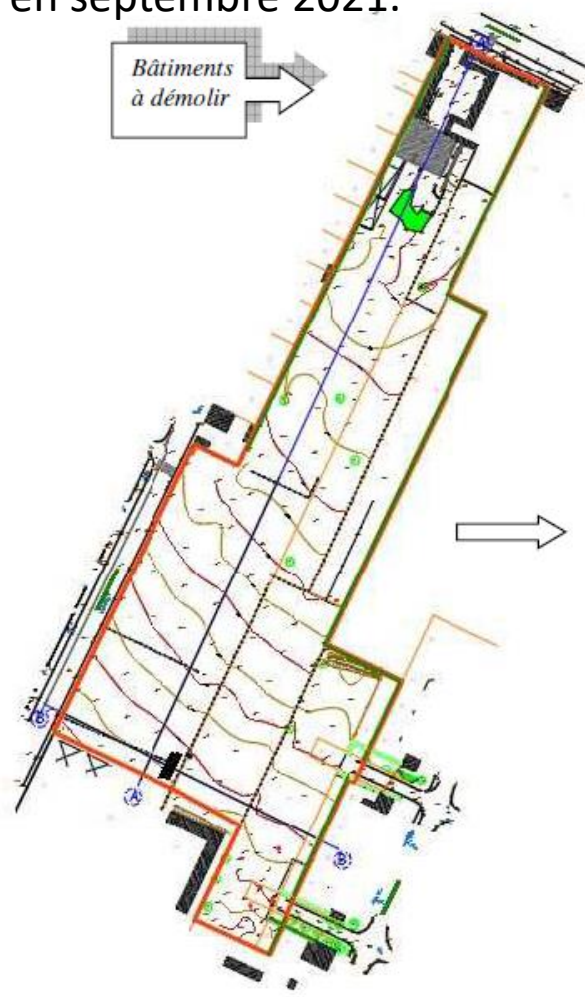
Commune de Dechy
Plan Local d'Urbanisme
Orientation d'Aménagement et de
Programmation 2

- Éléments existants :
- Ligne du TCSP
 - Linéaire boisé à renforcer
- Éléments à créer :
- Emprise du projet
 - Principe de voirie carrossable à créer
 - Principe de cheminements doux à prévoir
 - Entrée de site à qualifier
 - Linéaire boisé à planter



À l'occasion d'une modification simplifiée du PLU approuvée le 8 octobre 2019, l'OAP portant sur le secteur « Justice », rues d'Estienne d'Orves, Suzanne Lannoy et Victor Foveau, a été approuvé suite à une mise à disposition du dossier aux habitants qui s'est tenue du 19 août au 20 septembre 2019,

Suite à l'évolution du PLU,
Un Permis d'Aménager portant sur l'urbanisation de ce secteur d'une superficie d'environ 1,9 hectare a été accordé en septembre 2021.



L'emprise reprise au cadastre porte sur les parcelles : AB 116 à AB 121 – 122 – 122p – 124p – 137 puis AB 141 – 146p – 147 – 148 – 309 – 310.



Le projet décrit au permis d'aménager permettra d'accueillir 21 lots à construire et un béguinage dédié à l'accueil de personnes âgées. 24 logements sont prévus

